



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 27 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Joël BASQUIN**, Maire.

Présents : Joël BASQUIN, Maire, Danièle GADAIS, Nicolas DEROCHÉ, Anne BASSOMPIERRE, Adjoint, Frédéric BENEAT, Christine COINTEPAS, Pascal DABIN, Anthony FRANCHETEAU, Frédéric GODET, Jean-Pierre POIRON, Patricia SERVEL.

Absents excusés : Sophie LINSENMAIER a donné pouvoir à Danièle GADAIS. Françoise RIPAUD a donné pouvoir à Joël BASQUIN.

Secrétaire de séance : Mme Danièle GADAIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2020.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

Avant d'ouvrir la séance :

- M. Le Maire tient à souhaiter aux élus une bonne et heureuse année 2020, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Il les remercie des actions réalisées en 2019 sur la commune.
- Les étudiants du Lycée de Briacé présentent aux élus leurs travaux relatifs à la biodiversité sur la commune (diaporama à retrouver sur le site internet de la commune).

1- Adoption du Procès-verbal du CM du 16/12/2019

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Mise à jour du règlement intérieur des marchés à procédure adaptée

Par délibération en date du 21 mars 2016, le conseil municipal avait adopté un règlement intérieur relatif aux marchés à procédure adaptée.

Le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, modifie le droit commun existant en matière de marchés publics. Il relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros hors taxes.

En conséquence, il est proposé de rapporter la délibération du 21 mars 2016 et d'adopter un nouveau règlement intérieur prenant en compte ce nouveau seuil de 40 000 € HT.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Délibération - Autorisation de remboursement de frais à un employé communal

Dans le cadre de la modification n° 2 du PLU, M. Antoine RICOLLEAU, secrétaire de mairie, a été obligé d'utiliser un moyen de paiement personnel pour faire relier les documents d'urbanisme afin qu'ils soient remis à la Préfecture.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par M. Antoine RICOLLEAU qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 20,03 €.

Il est proposé au conseil municipal de rembourser à l'employé communal la somme de 20,03 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Délibération – Désignation d'un suppléant pour le Clic Vallée Clisson Sèvre et Maine

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du Clic Vallée de Clisson, le 4 décembre 2019, il a été approuvé l'accueil des quatre communes de Ville Vill'ages : Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur-Maine, La Haye-Fouassière et Haute-Goulaine. Le nouveau Clic du territoire s'appelle désormais Clic Vallée Clisson Sèvre et Maine.

Le conseil d'administration du Clic est représenté par un titulaire de la commune (Mme Christine COINTEPAS) et par un suppléant qu'il convient de désigner. Il est proposé de désigner Mme Danièle GADAIS, comme suppléante, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du Clic Vallée Clisson Sèvre et Maine.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Délibération - Remboursement partiel d'une location de la salle des Vignes

Mme Marie-Claude MORET, habitante de la Hautière, a loué, pour une réunion de famille, la salle des Vignes le 28 décembre 2019.

Par courrier en date du 4 janvier 2020, Mme MORET a informé la mairie du dysfonctionnement des chambres froides dans la partie cuisine et qu'en dépit de l'intervention de M. Vincent Rousseau, employé municipal, pour résoudre le problème, elle a dû demander au traiteur de prendre en urgence son camion frigorifique.

Considérant les désagréments que cette panne sur les chambres froides a engendrés pour le bon déroulement de la location de la salle des Vignes, il est proposé au conseil municipal :

- De rembourser Mme MORET, à hauteur de 432 €, somme correspondant au prix de la location de la partie cuisine de la salle des Vignes.
- De préciser que ce remboursement sera imputé par anticipation au compte 6588 et sera repris au budget.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ces propositions sont approuvées à la majorité des membres présents ou représentés (12 pour, 1 abstention).

6- Délibération - Subventions 2020 aux associations d'aide à domicile

La commune a reçu des demandes de subvention de deux associations d'aide à domicile : l'ADAR et l'ADMR.

Il est proposé de verser pour 2020, comme pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 150 € à chacune de ces deux associations.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- Délibération - Subventions 2020 aux associations

La commission « Vie Associative » a examiné les demandes de subvention des différentes associations, en application du règlement d'attribution des subventions adopté en conseil municipal le 29 juin 2015. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations	Montant versé en 2019	Proposition 2020
Associations sportives	2 400	2 400
BASKET SUD LOIRE	800	750
FCCV	1 320	1 280
TENNIS CLUB Sèvre et Maine	280	370
Autres associations	1 100	1 100
Comité de jumelage	750	750
Don du sang bénévole	150	150
Saint Hubert de SF	200	200
Total	3 500	3 500

M. Frédéric GODET, élu et membre du bureau de l'association Tennis Club Sèvre et Maine, et M. Pascal DABIN, élu et membre du bureau de l'association Saint Hubert de Saint Fiacre, ne peuvent pas participer au vote des subventions pour les associations pour lesquelles ils sont intéressés. Le vote des subventions est effectué ligne à ligne.

Les subventions proposées pour 2020 sont approuvées ligne à ligne à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8- Délibération - Montant des fournitures scolaires 2020

La commission Affaires Scolaires propose qu'il soit accordé à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine, au titre des fournitures scolaires 2020, la subvention globale d'un montant total de 5 222 €, subvention se décomposant comme suit :

	Participation par élève	Nbre d'élèves	Total
Fournitures scolaires en classes maternelles	38 €	47	1 786 €
Fournitures scolaires en classes élémentaires	36 €	76	2 736 €
Cartouches d'encre			500 €
Frais de gestion de direction			200 €
Total			5 222 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9- Délibération - Subvention 2020 Sorties Pédagogiques

La commission affaires scolaires propose de verser une subvention globale à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine pour l'ensemble des sorties pédagogiques (subvention à imputer à l'article 6574 du budget et à verser sur le compte de l'Amicale Laïque). Elle propose de fixer cette subvention pour 2020 à 2 706 € (22 € x 123 élèves inscrits).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10- Délibération - Participation 2020 RASED

La commission affaires scolaires propose de verser une participation de 50 € à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine dans le cadre du réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté mise en place à l'école publique de Saint Fiacre.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11- Délibération - Participation 2020 USEP

Par le biais de l'amicale laïque, l'école publique de Saint Fiacre sur Maine participe à l'USEP dont le but est de promouvoir et de développer des activités sportives pour les élèves pendant et hors le temps scolaire. Deux classes participent en 2020.

La commission affaires scolaires propose qu'il soit accordé une subvention de 150 € (2 x 75 €) à l'école publique au titre de la participation à l'USEP. Cette somme inscrite à l'article 6574 sera versée sur le compte de l'Amicale Laïque.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12- Urbanisme - Etat des dossiers en cours

L'état des dossiers d'urbanisme en cours, communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation, n'appelle pas de remarque des élus.

13- Point sur les commissions communales

M. Nicolas DEROCHE fait état des dossiers et des travaux à venir :

- Salle annexe mairie : installation du brise soleil et de la porte d'entrée du couloir.
- Travaux de peinture : boucherie et façade derrière la mairie.
- Rénovation énergétique salle des Vignes : cahier des charges et dossier de consultation à préparer.
- Devis en cours pour l'éclairage extérieur de la salle des Vignes et pour les travaux d'accessibilité.

- Problème d'étanchéité de la toiture de l'accueil périscolaire à solutionner.

Mme Anne BASSOMPIERRE communique les informations suivantes :

- 2^{ème} plan bibliothèque : versement de 1 000 € effectué par l'éducation nationale en décembre.
- Projet numérique à l'école : une solution reste à trouver pour le vidéo projecteur.
- Réflexion en cours pour la mise en place d'un portail famille sur le site internet de la commune.
- Réunions :
 - o Le 30 janvier : réunion du personnel de l'école.
 - o Le 4 février : conseil d'école.

14- Points divers

M. Le Maire tient à remercier l'ensemble des élus et des habitants qui ont répondu présent aux vœux de la municipalité le vendredi 17 janvier 2020.

Dates à retenir :

- o Accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés : le vendredi 31 janvier 2020 (à 19h salle des Vignes).
- o Réunion budgétaire de l'équipe municipale : le jeudi 6 février 2020 à 20 heures.
- o CCID : le jeudi 13 février 2020 à 15h en mairie.
- o Prochain et dernier Conseil Municipal du mandat : le lundi 2 mars 2020 à 20 h en mairie.
- o Concours des vins de Saint Fiacre : le samedi 7 mars 2020.
- o Elections municipales (1^{er} tour) : le dimanche 15 mars 2020.

Il est demandé aux habitants de la commune de veiller à mettre leurs sacs jaunes uniquement le jour de collecte et de les récupérer s'ils n'ont pas été ramassés.

La séance est levée à 21h05.